Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Politique salariale et ressources humaines: bilan de l'Etat

En charge des ressources humaines, le chef du Département des finances et des relations extérieures Pascal Broulis présente ce jour une analyse chiffrée et un état de situation sur l'introduction de la nouvelle politique salariale, de même qu'un bilan de la réforme des ressources humaines et de ses perspectives. Le rapport de synthèse publié à cette occasion clôt une décennie de profonde évolution et annonce une période de consolidation des réalisations afin d'exploiter leur plein potentiel.

La démarche de modernisation a débuté en 1999 avec l'élaboration de la nouvelle loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (LPers), entrée en vigueur en 2003. Elle s'est poursuivie dès 2001 avec la démarche de description des emplois et de classification des fonctions (Decfo), puis en 2007 avec l'élaboration du système de rémunération (Sysrem). La nouvelle politique salariale qui en résulte est entrée en vigueur le 1er décembre 2008, au terme d'une longue phase de négociations avec les syndicats.

Avec ses 382 fonctions (au lieu de 1200), ses 18 niveaux et classes salariales (au lieu de 101 niveaux et 37 classes), son amplitude de progression salariale identique pour tous (45% au lieu de 20 à 78%), la nouvelle politique salariale a atteint ses objectifs de meilleure clarté et de plus grande équité. Le financement supplémentaire de 80 millions permet d'amener graduellement jusqu'en 2013 tous les collaborateurs aux conditions salariales du nouveau système.

Il ressort que l'enveloppe financière allouée a été respectée et que l'Etat maîtrise actuellement sa masse salariale. L'introduction de la nouvelle politique salariale a pour conséquence une augmentation des salaires, dont la médiane annuelle a passé de 88'670 à 90'050 francs (hors annuité et indexation). En effet, 62% des collaborateurs concernés, soit environ 17'000 personnes, ont bénéficié d'une augmentation réelle de salaire lors du passage au nouveau système. La hausse moyenne pour une activité à plein temps atteint 6180 francs (hors annuités et indexations), dont 2470 francs en moyenne ont été versés à la «bascule» en 2008.

Les augmentations de salaire touchent principalement les secteurs de prestations à la population, entraînant une revalorisation significative de ces métiers: sécurité (99% des postes), pénitentiaire (84%), soins (81%), social (77%), routes (77%) et

enseignement (67%). Au plan global, les salaires les moins élevés augmentent davantage que les salaires plus importants; et les augmentations profitent surtout aux jeunes collaborateurs (76% des moins de 30 ans), améliorant ainsi l'attractivité de l'Etat. Autre résultat tangible, les salaires des femmes augmentent davantage que ceux des hommes; et deux tiers des postes bénéficiant d'une hausse salariale sont occupés par des femmes.

La politique des ressources humaines au sein de l'Etat a connu également ses premières réformes avec l'élaboration de la LPers. Le Conseil d'Etat livre aujourd'hui son appréciation sur les réalisations majeures conduites durant la décennie. Pour les années 2011 à 2015, le Gouvernement entend renforcer sa politique RH autour de trois axes: l'attractivité de l'Etat employeur, le développement du potentiel personnel et des compétences managériales.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 août 2010

Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat et chef du DFIRE, 021 316 20 01; Filip Grund, chef du Service du personnel, 021 316 19 02

Rapport_CE_politique ressources humaines_08_10
Dossier de presse_Bilan politique salariale-08_10